Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_501-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

****

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

****

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 À 18 h 30

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et d'affichage : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 68

Compte-rendu de la séance : 15 décembre 2022

****

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Béthune, Salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : MM. HENNEBELLE, LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mmes PHILIS, HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mme DESCAMPS ; Le délégué de la commune de Beuvry : M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : Mme TURBERT, M. DUMUR; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MASSARD, DUBRULLE ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, DESCAMPS, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE; Les délégués de la commune de Labourse : MM. SCAILLEREZ, PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes VEREECQUE, GOFFART ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. HOBERG, SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL, Mmes DOMART, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; La déléguée de la commune de Verquigneul : Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_501-DE

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, M. BRIGE à Mme LOISEAU, Mme CHOCHOI à Mme HARFAUX HAELEWYN, M. JEVTOVIC à Mme BOULARD, M. SOLHEID à M. BARRE, Mme BEIGNIER à Mme DESCAMPS, M. BONNIERE à Mme MULLET, Mme CLEROT à Mme MEYFROIDT, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. TASSEZ à M. OGIEZ.

Se sont fait représentés : M. MASSART par M. DUMUR, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. MALBRANQUE par M. DUBRULLE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme GODART par Mme LEPINE,

Absents - Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, Mme CLERY, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mme BERTOUX, M. BRIGE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, SOLHEID, Mme BEIGNIER, Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. MASSART, Mme DECOURCELLE, M. BONNIERE, MM. MALBRANQUE, VAAST, Mmes CLEROT, SAUVAGE, CARON, TOURSEL-DERUELLE, GODART, DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Mme Christelle BAUDRIN, déléguée suppléante de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_501-DE

Comité Syndical du 14 décembre 2022 ***Code service : 160***
Ae-Al-Be-By-Cs-Ds-Ees-Es-Ft-Fl-Fs-Gm-Gy-Hl-Hs-Le-Ly-Lm-Nx-Om-Sy-Ss-Vt-Ve-Vl-Vn ***GM***

5-01 - CRÉMATORIUM DU BÉTHUNOIS TARIFS DES CRÉMATIONS – EXERCICE 2023

Vu l'article 2 des statuts portant compétences du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Suite à l'avis favorable de la commission solidarité et santé du 29 novembre 2022 et de la commission administration générale, planification et finances du 7 décembre 2022,

Monsieur le Président invite le comité à fixer les tarifs des crémations pour les communes du SIVOM adhérentes à la compétence et pour les autres communes, pour l'année 2023 comme suit :

	Tarifs HT Pour l'année 2023
Crémation adulte	*516 €*
Crémation enfant de moins de 12 ans	*268 €*
Crémation enfant de moins de 1 an	*226 €*
Crémation des restes de corps provenant d'un ossuaire	
Boîte à ossements :	
Moins de 1,40 m de long	*260 €*
de 1,40 m à 1,70 m de long	*456 €*
Cercueil adulte standard	*613 €*
Crémation de pièces anatomiques d'origine humaine en conteneurs	
de 3 Kg maxi	*234 €*
de 18 Kg maxi	*406 €*
de 60 Kg maxi	*525 €*
Fourniture d'une urne cinéraire	*64 €*
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir consécutive à une crémation	*20 €*
Dépôt d'une urne au colombarium	
15 ans	*986 €*
30 ans	*1.186 €*
50 ans	*1.377 €*
Location de la salle sans maître de cérémonie	*53 €*
Mise à disposition maître de cérémonie	*44 €*
Frais de gestion d'une urne entreposée	*20 €*
Dépôt provisoire d'une urne compris entre 3 et 12 mois	*53 €*

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_501-DE

Les recettes seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe du crématorium, chapitre 70, article 706.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
S.I.V.O.M.
62412 BÉTHUNE

Signé par : Pierre Emmanuel GIBSON
Date : 16/12/2022
Qualité : Président